



## Accord de non-reproduction

### Directives :

- Appuyer fermement afin que chaque copie soit lisible.
- Se reporter au tarif CCC (n° 100-04-07) pour les droits actuels.
- Faire parvenir la première copie au Club Canin Canadien, accompagnée de la demande d'enregistrement (ou du certificat d'enregistrement si le chien est enregistré) et d'une demande de transfert de propriété.

### Important:

- Le présent accord doit être rempli en trois copies et sigmatis au plus tard à la date où le nouveau propriétaire prend physiquement possession du chien.
- L'accord ne peut être annulé qu'avec le consentement mutuel des parties aux présentes (sauf lorsque les vendeurs intérimaires ont renoncé à leurs droits). Tel consentement doit être inscrit sur un formulaire de consentement d'annulation

fourni à cet effet par le Club. Toute personne qui vend, comme étant de race pure, la progéniture d'un chien visé par un tel accord lors de la saillie, est coupable d'avoir enfreint les dispositions de la Loi sur la généalogie des animaux. Le formulaire de consentement d'annulation ainsi que le certificat d'enregistrement émis pour le chien doivent être renvoyés au Service aux membres à l'adresse susmentionnée.

### RENSEIGNEMENTS SUR LA PORTÉE et LE CHIEN

Race																																																	
Nom du chien (s'il est enregistré)																				OU																													
Numéro d'enregistrement (si le chien est enregistré)										Numéro d'enregistrement de portée										Code de couleur										À défaut de code, la couleur										Sexe									
Série de tatouage										N° de tatouage et lettre de l'année										Numéro de micropuce										Date de naissance																			
Nom du père																																																	
Nom de la mère																																																	
Numéro d'enregistrement du père										Numéro d'enregistrement de la mère																																							

### SECTION ACHETEURS

Je(nous) \_\_\_\_\_ nom et prénom de l'(des) acheteur(s)

domicilié(s) à \_\_\_\_\_ adresse postale

certifié(certifions), par la présente, que le: Jour: \_\_\_\_\_ Mois: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_, j'ai(nous avons) acheté ou acquis le chien susmentionné de \_\_\_\_\_ nom et prénom de la(des) personne(s) vendant ou cédant le chien (ci-après nommée(s) vendeur(s))

et que je prends(nous prenons) physiquement possession du chien le Jour: \_\_\_\_\_ Mois: \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_ (voir section important ci-dessus)

Au moment de la prise de possession, j'accepte(nous acceptons) les modalités suivantes :

1. Le chien ne sera pas utilisé à des fins de reproduction, ni par moi, ni par aucune autre personne.
2. Le droit canadien stipule que le(s) nouveau(x) propriétaire(s) doit (doivent) recevoir un certificat d'enregistrement dans les six mois suivant la vente.
3. Si je vends(nous vendons) ou cède(cédons) le chien par la suite, je m'engage(nous nous engageons) à exiger du(des) nouveau(x) propriétaire(s) qu'il(s) signe(nt) un accord identique à celui-ci, et je ferai(nous ferons) aussitôt parvenir la première page au Club Canin Canadien.
4. Une infraction à un accord de non-reproduction contrevient aux politiques et aux règles du Club et peut mener à une mesure disciplinaire conformément à l'article 15.1 des Règlements administratifs du Club.

De plus, je(nous) reconnais(sons) que si le chien est utilisé à des fins de reproduction, soit accidentellement ou délibérément, ainsi allant à l'encontre de l'engagement de non-reproduction :

- (a) Aucune progéniture du chien ne sera admissible à l'enregistrement dans les registres du Club Canin Canadien;
- (b) Telle progéniture ne peut pas être représentée comme étant de race pure;
- (c) Toute personne qui vend telle progéniture sera déclarée coupable, en vertu des Règlements administratifs du Club Canin Canadien, d'avoir enfreint la Loi sur la généalogie des animaux; et
- (d) Une telle utilisation du chien contrevient aux politiques et aux règles du Club Canin Canadien et peut mener à une mesure disciplinaire conformément aux Règlements administratifs du Club.

Signature de l'(des) acheteur(s) #1 \_\_\_\_\_ Signature de l'(des) acheteur(s) #3 \_\_\_\_\_

Signature de l'(des) acheteur(s) #2 \_\_\_\_\_ Signature de l'(des) acheteur(s) #4 \_\_\_\_\_

### SECTION VENDEURS

Je(nous) \_\_\_\_\_ nom et prénom du(des) vendeur(s)

domicilié(s) à \_\_\_\_\_ adresse postale

certifié(certifions), par la présente, que le chien susmentionné a été vendu ou cédé selon les modalités stipulées dans le présent accord.

Si le chien est par la suite vendu par l'(les) acheteur(s) susmentionné(s) je, par la présente, revendique  renonce à  (cochez une des cases) mon droit d'exiger que l'on demande mon autorisation avant d'annuler l'accord.

Signature du(des) vendeur(s) #1 \_\_\_\_\_ Signature du(des) vendeur(s) #3 \_\_\_\_\_

Signature du(des) vendeur(s) #2 \_\_\_\_\_ Signature du(des) vendeur(s) #4 \_\_\_\_\_

En apposant leurs initiales dans les cases à droite, l'(les) acheteur(s) et le(s) vendeur(s) reconnaissent l'existence d'une entente de vente privée et distincte mais connexe au présent accord et qui en définit davantage les modalités. Toutes les parties doivent apposer leurs initiales dans la case prévue à cet effet.

Initiales de l'(des) acheteur(s)	Initiales du(des) vendeur(s)